

# **LES ACCIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX ET LA SCLEROSE EN PLAQUES : DEUX AFFECTIONS POURVOYEUSES DE HANDICAP NEUROLOGIQUE**

M. Benabdeljlil, S. Aïdi, M. El Alaoui Faris

Service de Neurologie A et de Neuropsychologie, Hôpital des Spécialité, Rabat, [mmestassi@hotmail.com](mailto:mmestassi@hotmail.com)

Les accidents vasculaires cérébraux (AVC) et la sclérose en plaques (SEP) sont des affections fréquentes en pratique neurologique, responsables de handicap pouvant être chroniques et sévères.

Les AVC sont retrouvés surtout chez les sujets âgés et sont en grande partie aux facteurs de risque vasculaire tels que l'hypertension artérielle, le diabète, l'hypercholestérolémie. Le handicap moteur principal en matière de pathologie vasculaire cérébrale est représenté par l'hémiplégie spastique séquellaire. Ce déficit peut être isolé, ou s'associer à d'autres troubles, en particulier un aphasia, très invalidante pour la réinsertion socio- professionnelle, et qui nécessite une prise en charge spécifique en rééducation orthophonique. Ces deux handicaps évoluent généralement vers l'amélioration.

Le handicap généré par la SEP est à envisager sous un angle différent, car il se fait vers une aggravation progressive après un certain nombre d'années d'évolution de la maladie. La SEP est une pathologie inflammatoire chronique comportant une démyélinisation du système nerveux central et touche essentiellement le sujet jeune entre 20 et 40 ans. Elle est responsable de handicaps multiples, non seulement moteurs mais aussi visuels, cognitifs, sphinctériens. Elle entraîne aussi une fatigue chronique qui réduit l'activité des patients. Sa prise en charge se doit d'associer, aux thérapeutiques purement médicamenteuses, des protocoles de rééducation adaptés.